

ont la force d'une corporation, et par conséquent, entre eux et les maîtres laïques, il y a toujours la différence de l'individu isolé avec le nombre organisé. C'est pour cela que, prise non pas d'individu à individu, mais dans l'ensemble, leur supériorité professionnelle dans l'enseignement est incontestable. Un matérialiste français, M. G. Lebon, directeur de la "Bibliothèque de Philosophie Scientifique," vient d'en donner ce témoignage frappant: "J'avoue que si j'étais ministre de l'Instruction publique, (en France), mon premier acte serait de nommer Directeur de l'Enseignement primaire et secondaire, le Supérieur Général des Frères des Ecoles Chrétiennes..." (Voir *La Réponse*, février, 1912). Il est vrai qu'il ajoute une condition inacceptable, celle de supprimer l'enseignement religieux, mais le témoignage en garde son prix: ainsi nos adversaires eux-mêmes sont forcés de reconnaître la valeur de nos Instituts enseignants.

Mais, Messieurs, qu'ont répondu jusqu'ici ces Congrégations, quand vous leur avez demandé des Frères et des Sœurs? "Nous n'avons pas assez de sujets pour répondre à votre demande."—Quelle doit être notre réplique?—"Des sujets, nous allons vous en donner." N'est-il pas évident que si les vocations se font plus nombreuses dans cette province même d'Ontario, ces Congrégations pourraient nous donner des maîtres et seront tenues en même temps de nous servir les premiers. Cela s'imposera pour ces Instituts,—et pour nous s'impose tout de suite l'obligation de leur fournir des vocations. Il faut s'y mettre sans retard. C'est le devoir de tous, des parents, des instituteurs et des institutrices, des curés. Créons des vocations religieuses pour l'enseignement.